PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance n°09/2026 du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six,
le douze octobre à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de OYE ET PALLET régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Michel FAIVRE, Maire.

Convocation : 06 octobre 2026

Présents (13) : **Mrs FAIVRE Michel, COMBASSON Bruno, FAIVRE Baptiste, JACQUES Lionel, NARDUZZI Yohann, PELLEGRINI Thomas, SANZ Didier ; Mmes CHATELAIN Nicole, MICHEL Marjorie, MINARY Marie-Claire (partie à 20h30) MILLE Karine, PARNET Lola, VOYNNET Monique**

Excusés (2) **: Mr REINERO Didier, Mme Anne MAJ**

Mme Marjorie MICHEL est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1/ ATTRIBUTION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
2/ BORNAGE PARCELLES DIVERSES
3/ PRIX VENTE BOIS NON SOUMIS – PARCELLE C341

Aucune remarque n'ayant été formulée, **le compte rendu de séance du 30 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.**

1/ ATTRIBUTION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Mr le Maire rappelle aux élus le départ en retraite de Mr Christophe RIGAL agent technique de la commune au 01/01/2027.
Dans ce cadre, la délibération du 08 juillet 2026 acceptait l'ouverture de poste d'adjoint technique et chargeait le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre du recrutement d'un agent à partir du **1er septembre 2026**.
Lors du conseil du 30 septembre 2026, trois candidats avaient été retenus pour un entretien préalable.
L'un d'eux a fait l'unanimité parmi les membres de la commission du personnel : Mr Thomas GIROD.
Il serait donc employé à compter **du 1er novembre 2026** au grade d'adjoint technique en tuilage avec Christophe RIGAL.
L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le recrutement de Thomas GIROD au poste d'adjoint technique (échelle indiciaire C1) à compter du 1er novembre 2026 et charge le Maire de signer tout acte s'y rapportant.

Résultat du vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance n°09/26- DCM n°60.26
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 22/10/2026

2/ BORNAGE PARCELLES DIVERSES

- ACHAT ET VENTE DE TERRAIN – GAEC AUX LILAS DE PALLET

Mr le Maire reprend la délibération du 17/04/2019 mentionnant que le conseil municipal propose d'acheter les deux parcelles C1058 et C1061 au GAEC AUX LILAS DE PALLET permettant ainsi à la commune de préserver l'accès au poste de relais TDF.
Après bornage à son initiative, la commune lui cédera alors une partie de la parcelle communale C1065 passant sous le bâtiment agricole du GAEC.
Les frais de bornage et acte notarié seront partagés à part égale entre le GAEC AUX LILAS DE PALLET et La Commune de OYE-ET-PALLET.
Le bornage ayant été réalisé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de cet échange et charge le Maire de signer tout acte s'y rapportant.

Résultat du vote : POUR : 11 CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 (Mr PELLEGRINI Thomas, Mr FAIVRE Baptiste)

Séance n°09/26- DCM n°61.26
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 22/10/2026

- BORNAGE AUTOUR DU GROUPEMENT SCOLAIRE DE OYE-ET- PALLET

Mr le Maire explique à l'assemblée qu'un nouveau bornage sera à établir suite à la reprise des bâtiments du Groupement Scolaire par le SIVOM de L'ESPACE Pierre BICHET.
Il concerne des nouvelles limites :

- Entre l'école et la cure
- Au niveau de la cour/ parking et de la voie communale desservant le bus.

La commune conservera la propriété du parking et la desserte du bus.
Mr le Maire et le 1er adjoint Thomas PELLEGRINI en accord avec Mr Jean-Bernard THERY, se sont rendus sur site, président du SIVOM DE L'ESPACE BICHET afin de valider les nouvelles bornes à mettre en place.
Le conseil municipal est invité à délibérer sur les nouvelles limites proposées et sur la prise en charge des frais de bornage et de notaire s'il y a lieu.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les nouvelles limites à borner et propose que les frais de bornage et acte notarié restent à la charge du SIVOM DE L'ESPACE PIERRE BICHET (sachant que la Commune participe à hauteur de 40 % sur les dépenses du SIVOM).
Il charge le maire de contacter un ou plusieurs géomètres à ce titre, de faire valider la proposition retenue par le SIVOM DE L'ESPACE PIERRE BICHET et de représenter la Commune pour tout acte notarié le cas échéant.

Résultat du vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance n°09/26- DCM n°62.26
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 22/10/2026

3/ PRIX VENTE BOIS NON SOUMIS – PARCELLE C 341 A LA SCIERIE CALVI SAS

Le Maire rappelle aux élus que la commission bois a permis l'exploitation de bois résineux sur la parcelle C 341 « à Trébief » non soumise au régime forestier de l'ONF.

Mr Thomas PELLEGRINI ayant pris contact avec la scierie CALVI, propose au conseil municipal de statuer sur les différents prix de vente du lot de bois à savoir : épicéas rouges, verts et secs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les prix de vente comme suit :

Pour les bois (exploités par l'acheteur) parcelle C 341 (à Trébief) :

- Billons de papier : **8,00 € HT/stère**
- Triturations (secs et rouges) : **1,00 € HT/stère**
- Epicéas (secs et rouges) : **25,00 € HT/m3**
- Epicéas (verts) : **70,00 € HT/m3**

Il charge le maire d'établir la facture et de signer tout acte s'y rapportant

Résultat du vote : POUR : 12 (Mme MINARY étant partie)
CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance n°09/26- DCM n°63.26
Délibération certifiée exécutoire
Transmise en préfecture
Publiée le 22/10/2026

4/ LOCATIONS DE PATURAGES- ABRIS FONTAINES

Le Maire informe l'assemblée que la taxe pâturage comme chaque année doit être révisée.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide de ne pas augmenter la taxe pâturage pour 2026 et de maintenir les prix de 2025 à savoir** :

- GOULUT Mickaël : 12 €
- DABERE Denis : 12 €
- CHABRAND Thierry : 12 €
- LOCATELLI Primo : 12 €
- Mme Guyon EPICERIE (emplacement servant à l'épicerie locale) : 12 €

****

Location des abris / fontaines 2026

Le Maire rappelle au conseil Municipal, que la location des abris et fontaines sont soumis à l'indice de référence des loyers du 2°trimestre de l'année en cours.
Il indique que le prix de la location des fontaines à annexer sur le dernier indice connu de référence des loyers du 2°TR 2026 sera augmenté de + **1.15%.**
L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, accepte de fixer la location suivant l'indice de l'IRL 2°tr 2026 et d'arrondir à l'euro supérieur, soit :

- GUINCHARD Jean-Charles, domicilié rue du coin Dessus à Oye et Pallet : ***112 €***
- GAEC DES GRANGES TAVERNIER, domicilié Les Granges Tavernier : ***112 €***
- MINARY Florent, domicilié à Friard : ***112 €***

Résultat du vote : POUR : 12 (Mme MINARY étant partie)
CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance n°09/26- DCM n°64.26
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 22/10/2026

5/ DECISION MODIFICATIVE chap.041

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil, qu'il est nécessaire de prévoir les sommes nécessaires au chapitre 041 Opérations patrimoniales. Il s'agit d'ouvrir les crédits en recettes d'investissement au chapitre 041 pour l'enregistrement de la vente du terrain à la SCI LA JOLINE (Mr GRILLET Christian) effectuée en 2023 et non comptabilisée à ce jour pour un montant de 1 969.39 €.
L'exposé du maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative proposée.

Résultat du vote : POUR : 12 (Mme MINARY étant partie)
CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance n°09/26- DM n°06/2026
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 22/10/2026

QUESTIONS DIVERSES

Préparation de la cérémonie du 11 novembre 2026
Mr le Maire demande aux élus qui pourra être présent lors de la cérémonie du 11 novembre 2026. Il sera nécessaire de venir préparer la salle des fêtes en amont vers 10h00 pour le verre de l'amitié.

Concert de Noël 06/12/2026
Mr le Maire informe le conseil municipal que l'association « Dix de chœurs » a demandé l'autorisation d'utiliser l'Eglise pour son concert annuel de la Saint Nicolas. Comme chaque année, une collation sera proposée à la sortie du concert par la municipalité. Une demande sera faite au Président du SIVOM DE L'ESPACE PIERRE BICHET pour utiliser le préau à ce titre.

Réclamations diverses
Mr le Maire fait part de diverses réclamations reçues en mairie dernièrement concernant entre autres :

- *La qualité de l'eau potable*

Il a été expliqué qu'avec la sécheresse prolongée, le recours à l'eau potable du Syndicat des eaux de Joux pouvait peut-être modifier le goût de l'eau par rapport aux sources habituelles. Cela dit les analyses d'eau se font régulièrement et la commune a la chance d'avoir un soutien d'adduction d'eau potable. La patience est requise en attendant la pluie...

- *Voiture en état d'abandon*

Une voiture a été localisée en état d'abandon dans la cour d'une propriété privée. S'agissant du domaine privé, la commune ne peut que prévenir le propriétaire de l'inquiétude du voisinage sur la possible pollution du véhicule abandonné.

Prochaine édition du tour du lac sans voitures 2027
Suite au succès de la manifestation en septembre 2026, il a été décidé de maintenir la prochaine édition du tour du lac sans voiture au mois de septembre, la date arrêtée est le 12/09/2027.
Pour tous les bénévoles ayant participé cette année, une fondue est organisée le 20/11/2026 à la salle du temps libre à Malbuisson.

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance
Mme Marjorie MICHEL

Le Maire
Michel FAIVRE